**[aamf-tous] 14/09/2021**

**URGENT Nouvel arrêté tarif d'achat biométhane - a venir**

**Destinataires :** porteurs de projet en injection de biométhane

Bonjour à tous, chers adhérents AAMF,

Un projet de décret portant modification de la partie réglementaire du code de l'énergie relative aux dispositions particulières relatives à la vente de biogaz va très prochainement être publié et rentré en application ces prochains jours.

Une modification de l’arrêté fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel et des modèles de contrats d’obligation d’achat associés est nécessaire. **Cet arrêté viendra abroger l’arrêté tarifaire transitoire du 23/11/2020. La publication de cet arrêté se fera quelques semaines** (normalement prévu pour début octobre d’après les services du MTES) **après l’entrée en application du décret**. **La DGEC nous alerte sur le vide juridique ainsi créé sur les TA applicables entre l’entrée en vigueur de ce nouveau décret et la publication de ce nouvel arrêté.**

* Etant donné ce « flou juridique », **l’AAMF vous recommande d’attendre l’entrée en vigueur des nouveaux textes avant de signer votre contrat d’achat.**

Nous vous tiendrons informés de la publication de ces textes dès que possible,

En vous remerciant par avance,   
Cordiales salutations

Pour l’AAMF

**Laurent FAURE**, Délégué Général AAMF

<aamf.fr>



6 Rue de la Rochefoucauld, 75009 Paris